



Syndicat professionnel  
des Producteurs,  
Festivals, Ensembles,  
Diffuseurs Indépendants  
de Musique

Paris, le 28 juin 2024

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PROFEDIM se réjouit de l'expérimentation de l'accueil des contrebasses à bord des TGV à l'été 2024**

PROFEDIM, organisation professionnelle des producteurs, festivals, ensembles et diffuseurs indépendants de musique, se félicite de l'annonce par la SNCF de l'accueil à titre expérimental des contrebasses à bord des TGV du 1<sup>er</sup> juillet au 8 septembre 2024.

#### **Un important travail de concertation**

Cette phase d'expérimentation, attendue de longue date par la communauté musicale, est le fruit d'un long et important travail de concertation entre PROFEDIM, le ministère de la Culture et la SNCF.

La solution retenue pour cette phase expérimentale nous semble conforter des usages recensés par PROFEDIM avec la contribution des professionnels. Cette approche pragmatique répond aux besoins spécifiques des artistes.

#### **Un moratoire sur les amendes pendant la période d'expérimentation**

Durant cette phase d'expérimentation, un moratoire sur les amendes liées au transport des contrebasses sera appliqué. PROFEDIM salue cette décision qu'elle a largement sollicitée depuis le début de ce chantier. Cela permettra enfin aux musiciennes et musiciens de se déplacer sereinement et de continuer à exercer leur métier sans entraves financières alors que la saison des festivals bat son plein.

#### **Un soulagement pour la communauté musicale**

PROFEDIM accueille la prise en compte de cet usage professionnel par la SNCF comme une étape majeure. C'est un soulagement pour les adhérents de PROFEDIM et bien au-delà.

Nos remerciements vont à la SNCF pour son écoute et sa prise de responsabilité, le ministère de la Culture pour son soutien sans faille, les parlementaires pour leur

engagement, ainsi que les musiciennes et musiciens mobilisés depuis 3 ans à nos côtés.

PROFEDIM continuera son action et sa mobilisation pour que cette expérimentation débouche sur une modalité de transport de l'ensemble des instruments de musique identifiés comme « volumineux et hors normes » (que sont les théorbes, les violes de gambe, les harpes et les contrebasses) et qui soit respectueuse de l'activité des professionnels de la musique et de leur souhait – et du souhait du public – de favoriser les modes de transport écologiquement vertueux.

---

#### **Contact Presse PROFEDIM**

Aurélie FOUCHER, déléguée générale  
Email : [aurelie.foucher@profedim.org](mailto:aurelie.foucher@profedim.org)  
Téléphone : +33 7 60 49 44 06